



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

10 Juillet 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 10 Juillet 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL92/ SHRU N° 2019-109	12.11.2018	Arrêté préfectoral relatif à la démolition du foyer de travailleurs migrants (FTM) « Colbert » situé 203 rue Colbert à Colombes	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET
DU LOGEMENT

**Arrêté préfectoral DRIHL92-SHRU n° 2018-109 du 12 novembre 2018 relatif à la
démolition du foyer de travailleurs migrants (FTM) « Colbert »
situé 203 rue Colbert à Colombes**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 443-11, L 443-15-1, et R 443-17 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avenant n°1 à la convention partenariale ANRU pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier Fossés-Jean Bouviers à Colombes signé le 16 novembre 2012 prévoyant la démolition du foyer Colbert comprenant 329 chambres appartenant à CDC Habitat - Adoma - CDC Habitat situé 203 rue Colbert à Colombes ;

Vu le dossier de demande d'autorisation de démolir en date du 19 octobre 2018 déposé par CDC Habitat - Adoma ;

Vu le rapport de la directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) des Hauts-de-Seine, et sur sa proposition ;

Vu la circulaire N°98-65 du 18 juin 1998 relative au plan quinquennal de traitement des foyers de travailleurs migrants ;

Vu la circulaire N°2001-77 du 15 novembre 2001 relative à la déconcentration des décisions de financement pour démolition et changement d'usage de logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis favorable du 10 décembre 2015 de la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI) sur le projet de démolition/reconstruction du foyer Colbert ;

Considérant que le relogement des résidents du foyer est intégralement achevé ;

Considérant que la demande d'autorisation de démolir respecte les termes de la circulaire n°98-96/UHC/IUH25 du 22 octobre 1998 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La démolition du foyer de travailleurs migrants Colbert, comprenant 329 chambres, situé 203 rue Colbert à Colombes appartenant à CDC Habitat - Adoma est autorisée.

ARTICLE 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet des Hauts-de-Seine. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise qui devra alors être saisi dans les deux mois à compter de la présente notification dans les conditions prévues par les articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

ARTICLE 3: Monsieur le secrétaire général de la préfecture et la directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Nanterre, le 12 novembre 2018

Le préfet,

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>